

**RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION**

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 88-1290 du 23 décembre 1988 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les Immeubles à usage d'habitation. Norme ou spécification technique utilisée : NF C15-600, de juillet 2017.

⇒ Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

N° de dossier :
2024-06-28-CREDIT-FONCIER-DE-FRANC

Date de création : 28/06/2024
Date de visite : 28/06/2024
Limites de validité : 27/06/2027

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du ou des immeubles bâtis
Département : 25660 - Commune : MORRE
Type d'immeuble : Maison
Adresse : 17 Rue du Parousot
Référence(s) cadastrale(s) : Non communiquée(s)
Etage : Rez de chaussée
Désignation et situation des lot(s) de (co)propriété : NC
Date ou année de construction : 2006 - Date ou année de l'installation : Plus de quinze ans
Distributeur d'électricité : U.R.M. ou ENEDIS

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

2 - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Nom, prénom : CREDIT FONCIER DE FRANCE
Adresse : 91 Cours Charlemagne CS 60308 69286 LYON 02

3 - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :
Nom et prénom
Dont les compétences sont certifiées par ICERT Institut de Certification numéro de certificat de compétence (avec date de délivrance du et jusqu'à) : CPDI2648
Nom et raison sociale de l'entreprise : Dartevelle Diagnostic Immobilier
Adresse de l'entreprise : 28 Grande rue 25000 BESANCON
N° SIRET : 929 083 418
Désignation de la compagnie d'assurance : SAS Klarity Assurance 3, rue Racine de Morville 78240 CHAMBOURCY
N° de police et date de validité : CDIAGK001072 valable jusqu'au 01/06/2025

4 – Rappel des limites des champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation situés en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, accessibles, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies et/ou constatations diverses relevées

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☐ 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- ☐ 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☐ 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☒ 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- ☐ 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- ☐ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- ☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Constatations diverses :

Résistance de terre 12.9 ohms OK
DDR 500 ma déclenche à 410 ma OK
DDR 30 ma n°1 déclenche à 22 ma OK
DDR 30 ma n°2 déclenche à 25 ma OK
DDR 30 ma n°3 déclenche à 28 ma OK
Risque d'électrisation, voire d'électrocution d'une personne ou d'incendie du fait d'un matériel ou d'un montage inadapté à l'usage ou devenu dangereux par vétusté.
Risque pour une personne d'entrer en contact avec des parties de l'installation électrique normalement sous tension, ce contact pouvant entraîner l'électrisation voir l'électrocution.

Détail des anomalies identifiées et installations particulières

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs			
B7.3a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée, prises et luminaires défectueux		
B7.3d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible, sous sol		
6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente, sous sol		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électrique qualifié.

Détail des informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations
	Aucun

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 – Avertissement particulier

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

Autres constatations diverses :

Diagnostic : Avantant – DPE – Plomb – Termite – Carreaux/Coulis – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

Darteville Diagnostic Immobilier 38 Grande rue 25000 BESANCON – Tél. : 03 81 30 97 44

Assurance : SAS Eliahy Assurances N° de contrat CDA0X001073 valable jusqu'au 01/06/2025
Numéro de dossier : 2024-06-38-CREDIT-PONCIER-DE-FRAJ

Reçu par : CERT Immo de Certification
13 rue 3

N° article(s)	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
	Aucune	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faire lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Dates de visite et d'établissement de l'état
Visite effectuée le : 28/06/2024
Etat rédigé à BESANCON, le 01/07/2024
Nom et prénom de l'opé

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

1

Diagnostic : Avionets – DPE – Plomb – Termite – Carrez/Dupont – Gaz – Electricité – E.R.N.M.Y.

Darteville Diagnostic Immobilier 18 Grande rue 25000 BESANCON – Tél : 03 81 50 92 14

Assurance : SAS Klaris Assurance N° de contrat CDENX001031 valable jusqu'au 01/06/2035
N° de dossier : 2024-06-18 CREDIT-FONCIER DE FRANCE

Revisé par : SCERT Société de Certification
Page 4 sur 5

8 - Explications détaillées relatives aux risques encourus	
Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées	
Appareil général de commande et de protection (1^{er}) / B1⁽¹⁾ :	
cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.	
Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation (2^{er}) / B2⁽²⁾ :	
ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Prise de terre et installation de mise à la terre (2^{er}) / B3⁽²⁾ :	
ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Dispositif de protection contre les surintensités (3^{er}) / B4⁽²⁾ :	
les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.	
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche (4^{er}) / B5⁽²⁾ :	
elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche (4^{er}) - B6⁽²⁾ :	
les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Matériels électriques présentant des risques de contact direct (5^{er}) - B7⁽²⁾ :	
les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (6^{er}) - B8⁽²⁾ :	
ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives (P1, P2⁽¹⁾ - B9⁽²⁾) :	
lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.	
Piscine privée ou bassin de fontaine (P3⁽¹⁾) - B10⁽²⁾ :	
les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Informations complémentaires (C1⁽¹⁾ - B11⁽²⁾) :	
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :	
l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
Socles de prise de courant de type à obturateurs :	
l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.	
Socles de prise de courant de type à polets :	
la présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.	

(1) Référence des anomalies, installations particulières et informations complémentaires selon l'arrêté du 28/09/2017
(2) Correspondance des anomalies et informations complémentaires selon la norme NF C 15-600

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

ADEME n° : 2425E23B2916S
établi le : 28/06/2024
valable jusqu'au : 27/06/2034

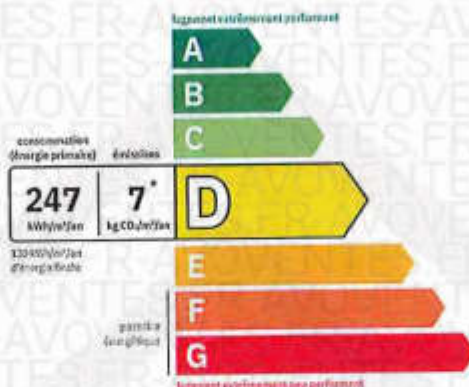
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/Attestation-performance-energetique-dpe>



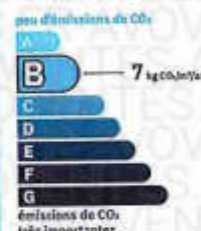
dossier n° : 2024-06-28-CREDIT-FONCIER-DE-FRANC
adresse : 17 Rue du Parousot 25660 MORRE
type de bien : Maison
année de construction : 2006
surface de référence : 97.26m²

étage : Rez de chaussée
porte :
lot n° :

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 611 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1538 km paroxys en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fuel, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 3 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) O_AppartCollectif



entre 1690€ et 2340€ par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p. 7

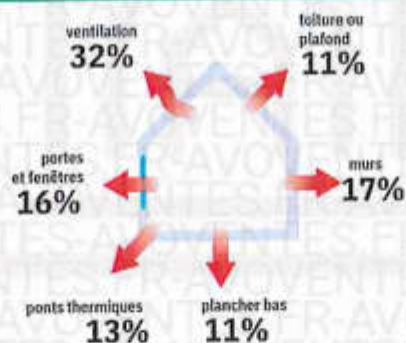
Informations diagnostiqueur
Dartovelle Diagnostic Immobilier
28 Grande rue,
25000 BESANCON
N°SIRET : 929 083 418
diagnostiqueur

tel : 03 81 50 92 14

n°de certification : ICERT Institut de
Certification
org.de certification : CPDI2648

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document obligatoire pour les logements mis en location ou vendus. Il est établi par un professionnel agréé (diagnostiqueur) et permet d'évaluer la performance énergétique d'un logement. Le DPE est basé sur des données techniques et des hypothèses de consommation. Il est important de noter que le DPE est une estimation et ne reflète pas nécessairement la consommation réelle d'un logement. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.ecologie.gouv.fr/Attestation-performance-energetique-dpe>.

Schéma des déperditions de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)*

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Production d'énergies renouvelables

Équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



réseau de chaleur vertueux



géothermie

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	3995 (3995 à 1...)	entre 140€ et 200€	9%
chauffage	électricité	13674 (5945 à 1...)	entre 1060€ et 1450€	62%
eau chaude sanitaire	électricité	4706 (2046 à 1...)	entre 360€ et 500€	21%
refroidissement		0 (0 à 1...)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	416 (101 à 1...)	entre 30€ et 50€	2%
auxiliaire	électricité	1310 (569 à 1...)	entre 100€ et 140€	6%
énergie totale pour les usages recensés :		24 101 kWh (12 737 kWh à 1...)	entre 1 690 € et 2 340 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 109ℓ par jour.

à l., = énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (réfrigérateur, appareils électrodomestiques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -22% sur votre facture **soit -313€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 109ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement

(1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

45ℓ consommés en moins par jour,
c'est -29% sur votre facture **soit -125€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud Ouest, Sud Est, Nord Est, Nord Ouest en béton banché donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Nord Ouest cloison de plâtre donnant sur sous-sol non chauffé, avec isolation intérieure	bonne
 plancher bas	Planchers lourds type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur sous-sol non chauffé	bonne
 toiture/plafond	Plafond bois sous solives bois donnant sur combles faiblement ventilés, isolé	moyenne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier $\approx$ 12mm) Fenêtres battantes pvc et double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier $\approx$ 12mm)	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint (système individuel) - Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Pannozu rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** - Poêle bûche installé avec label flamme verte (Année: 2006, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC 5F Auto réglable de 2001 à 2012

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



ventilation

type d'entretien

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an

Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans

Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



éclairage

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack  de travaux vous permet d'aller vers un logement très performant.



Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux à envisager

montant estimé : 22260 à 30120€

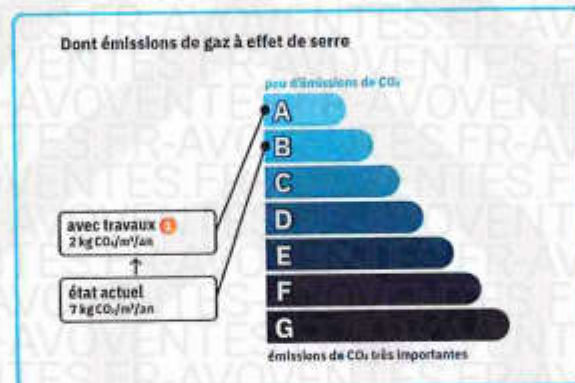
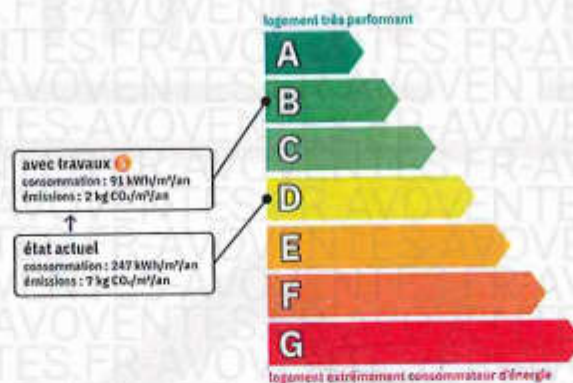
lot	description	performance recommandée
 eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique dernière génération	
 toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut (ITE : +30cm)	
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air réversible (SCOP = 3,9) SCOP = 3,9	
 ventilation	Installation d'une VMC DF individuelle avec échangeur	

Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'installations : france-renov.gouv.fr/espaces-consulteur

ou 0606 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Institut de Certification , Parc EDONIA - Bât G - rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE

référence du logement validé : WleDPE v3
référence du DPE : 2024-06-20-CREDIT-FONCIER-DE-FR
date de visite du bien : 20/06/2024
inscripteur fiscal du logement : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : Non communiquée(s)
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Régant

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

 **Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles**

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

généralités	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	département	D Observé/mesuré	25660
	altitude	Coordonnées en ligne	<= 400
	type de bien	D Observé / mesuré	Maison individuelle
	année de construction	Estimé	2006
	période de construction	Estimé	De 2006 à 2012
	surface de référence	D Observé / mesuré	97.26m²
	nombre de niveaux	D Observé / mesuré	2
	hauteur moyenne sous plafond	D Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

plancher bas 1	surface	Ⓓ Observé/mesuré	97,26
	type	Ⓓ Observé/mesuré	Plancher lissé type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	isolation	Ⓓ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Ⓓ Observé/mesuré	10
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Ⓓ Observé/mesuré	40,50
	inertie	Ⓓ Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	Ⓓ Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓓ Observé/mesuré	97,26
toiture / plafond 1	surface opaque (m²)	Ⓓ Observé/mesuré	97,26 (surface des menuiseries déduite)
	type	Ⓓ Observé/mesuré	Plafond bois sous solives bois
	type de toiture	Ⓓ Observé/mesuré	Cambres perdus
	isolation	Ⓓ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Ⓓ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Ⓓ Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	Ⓓ Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
	surface Alu	Ⓓ Observé/mesuré	97,26
mur 1	isolation Alu	Ⓓ Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	Ⓓ Observé/mesuré	176,091
	isolation Aue	Ⓓ Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		0,93
	surface totale (m²)	Ⓓ Observé/mesuré	20,78
	type	Ⓓ Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓓ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓓ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Ⓓ Observé/mesuré	Inconnue
mur 2	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Ⓓ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓓ Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	Ⓓ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lissé type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	Ⓓ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sous solives bois
	mitoyenneté	Ⓓ Observé/mesuré	Pareoi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓓ Observé/mesuré	33,5
	surface opaque (m²)	Ⓓ Observé/mesuré	25,72 (surface des menuiseries déduite)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 2	type	Ⓟ Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓟ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓟ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Ⓟ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sous solives bois
mur 3	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (h)		1
	surface totale (m²)	Ⓟ Observé/mesuré	20,78
	type	Ⓟ Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓟ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓟ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Ⓟ Observé/mesuré	Lourde
mur 4	orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sous solives bois
	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (h)		1
	surface totale (m²)	Ⓟ Observé/mesuré	31,5
	surface opaque (m²)	Ⓟ Observé/mesuré	24,65 (surface des menuiseries déduite)
	type	Ⓟ Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓟ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓟ Observé/mesuré	Oui
mur 4	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Ⓟ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sous solives bois
	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure

Fiche technique du logement (suite)

mur 5	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓟ Observé/mesuré	16.23
	surface opaque (m²)	Ⓟ Observé/mesuré	14.63 (surface des menuiseries déduite)
	type	Ⓟ Observé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓟ Observé/mesuré	5 à +
	isolation	Ⓟ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ETI
	épaisseur isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Inconnu
	année d'isolation	✗ Valeur par défaut	De 2005 à 2012
	orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	Ⓟ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Plafond bois sous solives bois
	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
porte 1 (Porte sur Mur 4)	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	Ⓟ Observé/mesuré	1
	surface	Ⓟ Observé/mesuré	2.00
	type	Ⓟ Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
	localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en béton banché
	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	Ⓟ Observé/mesuré	1
	surface	Ⓟ Observé/mesuré	1.60
porte 2 (Porte sur Mur 5)	type	Ⓟ Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
	localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 5 - Cloison de plâtre
	mitoyenneté	Ⓟ Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 2)	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	Ⓟ Observé/mesuré	4
	surface	Ⓟ Observé/mesuré	1.34
	type	Ⓟ Observé/mesuré	Menuiserie PVC
	largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
	localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 2) (suite)	retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Ⓟ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Ⓟ Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Ⓟ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Ⓟ Observé/mesuré	16
		remplissage	Ⓟ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Ⓟ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier < 12mm)
		orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Sud Est
		type de masques proches	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 2)	type de masques lointains	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilé	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en béton banché
		donnant sur	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	Ⓟ Observé/mesuré	1
		surface	Ⓟ Observé/mesuré	0.42
		type	Ⓟ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
		localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 4)	type de paroi	Ⓟ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Ⓟ Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Ⓟ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Ⓟ Observé/mesuré	16
		remplissage	Ⓟ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Ⓟ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier < 12mm)
		orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Sud Est
		type de masques proches	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilé	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en béton banché
		donnant sur	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	Ⓟ Observé/mesuré	2
		surface	Ⓟ Observé/mesuré	1.34
		type	Ⓟ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
		localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Ⓟ Observé/mesuré	Fenêtres battantes

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	type de vitrage	Ⓟ Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
		Inclinaison	Ⓟ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Ⓟ Observé/mesuré	16
		remplissage	Ⓟ Observé/mesuré	Argon
		orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Nord Ouest
		type de masques proches	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilé	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en béton banché
		donnant sur	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	Ⓟ Observé/mesuré	1
		surface	Ⓟ Observé/mesuré	2.17
		type	Ⓟ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Ⓟ Observé/mesuré	5
		localisation	Ⓟ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Ⓟ Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	Ⓟ Observé/mesuré	Parois-fenêtres battantes sans soubassement
enveloppe (suite)	fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 4)	type de vitrage	Ⓟ Observé/mesuré	Double vitrage
		étanchéité	Ⓟ Observé/mesuré	Présence de joint
		Inclinaison	Ⓟ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Ⓟ Observé/mesuré	16
		remplissage	Ⓟ Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Ⓟ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier <= 12mm)
		orientation	Ⓟ Observé/mesuré	Nord Ouest
		type de masques proches	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Ⓟ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilé	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en béton banché
		donnant sur	Ⓟ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	pont thermique 1	type de liaison	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
		Longueur	Ⓟ Observé/mesuré	8.18
	pont thermique 2	type de liaison	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
		Longueur	Ⓟ Observé/mesuré	12.4
	pont thermique 3	type de liaison	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
		Longueur	Ⓟ Observé/mesuré	8.18
	pont thermique 4	type de liaison	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
		Longueur	Ⓟ Observé/mesuré	12.4
	pont thermique 5	type de liaison	Ⓟ Observé/mesuré	Mur 4 / Porte 1
		Longueur	Ⓟ Observé/mesuré	5.23

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	pont thermique 6	type de liaison	Ⓐ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 1
		Longueur	Ⓐ Observé/mesuré	18,8
	pont thermique 7	type de liaison	Ⓐ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 2
		Longueur	Ⓐ Observé/mesuré	2,6
	pont thermique 8	type de liaison	Ⓐ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 3
		Longueur	Ⓐ Observé/mesuré	9,6
	pont thermique 9	type de liaison	Ⓐ Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 4
		Longueur	Ⓐ Observé/mesuré	5,416
	système de ventilation 1	Type	Ⓐ Observé/mesuré	VMC 5F Auto réglable de 2001 à 2012
		façade exposées	Ⓐ Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	Ⓐ Observé/mesuré	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
		surface chauffée	Ⓐ Observé/mesuré	97,26
		générateur type	Ⓐ Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
		énergie utilisée	Ⓐ Observé/mesuré	Electricité
		régulation installation type		Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF** et NF***
		émetteur type	Ⓐ Observé/mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
		émetteur année installation		2006
		distribution type	Ⓐ Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
		en volume habitable	Ⓐ Observé/mesuré	Oui
		numéro d'intermittence		1
systèmes de chauffage / Installation 1	systèmes de chauffage / Installation 1	émetteur	Ⓐ Observé/mesuré	Principal
		fonctionnement ecs	Ⓐ Observé/mesuré	Chauffage seul
		nombre de niveau chauffé	Ⓐ Observé/mesuré	1
	systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	Ⓐ Observé/mesuré	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
		surface chauffée	Ⓐ Observé/mesuré	97,26
		générateur type	Ⓐ Observé/mesuré	Poêle bûche installé avec label flamme verte
		énergie utilisée	Ⓐ Observé/mesuré	Bois bûche
		générateur année installation	Ⓐ Observé/mesuré	2006
		Pe salsl	✗ Valeur par défaut	9
		régulation installation type		Poêle charbon/bois/touil/CSpl
		émetteur type	Ⓐ Observé/mesuré	Autres équipements
		émetteur année installation		2006
		distribution type	Ⓐ Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
systèmes de chauffage / Installation 1	systèmes de chauffage / Installation 1	en volume habitable	Ⓐ Observé/mesuré	Oui
		numéro d'intermittence		2
		émetteur	Ⓐ Observé/mesuré	Apport
		fonctionnement ecs	Ⓐ Observé/mesuré	Chauffage seul
		nombre de niveau chauffé	Ⓐ Observé/mesuré	1
pilotage 1	pilotage 1	numéro		1
		équipement	Ⓐ Observé/mesuré	Contrôl avec minimum de température

Fiche technique du logement (suite)

piloteage 1 (suite)	chauffage type	☒ Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	☒ Observé/mesuré	Avec
	système	☒ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
piloteage 2	numéro		2
	équipement	☒ Observé/mesuré	Absent
	chauffage type	☒ Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	☒ Observé/mesuré	Avec
	système	☒ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	production type	☒ Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	☒ Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	☒ Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces adjacentes contiguës
	volumen ballon (L)	☒ Observé/mesuré	150
	énergie	☒ Observé/mesuré	Électrique
	branchement réseau	☒ Observé/mesuré	Non bouché
	type de production d'ecs	☒ Observé/mesuré	accumulée
équipement	nombre de niveau	☒ Observé/mesuré	2



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI2648 Version 014

Je soussigné

recteur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 27/12/2022 - Date d'expiration : 26/12/2029
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 07/12/2023 - Date d'expiration : 12/12/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 13/12/2022 - Date d'expiration : 12/12/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 25/03/2024 - Date d'expiration : 24/03/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 21/05/2023 - Date d'expiration : 20/05/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 08/02/2023 - Date d'expiration : 07/02/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 01/07/2024.

(1) Arrêté du 24 décembre 2023 relatif aux modalités de certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

(2) Arrêté du 24 décembre 2023 relatif aux modalités de certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 13 rev13



Formulaire consentement traitement données personnelles, à l'attention du client commanditaire du diagnostic de performance énergétique (DPE)¹, avant sa réalisation

En application de la réglementation², le diagnostiqueur réalise le DPE pour votre compte est soumis à des contrôles ayant pour objet de vérifier sa capacité à réaliser un diagnostic dans le respect des exigences réglementaires. Ces contrôles participent à l'amélioration de la qualité de la réalisation des DPE.

Afin de pouvoir organiser les modalités pratiques de ces contrôles, l'organisme³ chargé de contrôler votre diagnostiqueur peut être amené à vous contacter. Pour cela, et sous réserve de votre consentement, vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail et/ou numéro de téléphone) sont collectées et traitées par l'Ademe lors de la transmission du rapport DPE et transmises à l'organisme de contrôle.

Ces données sont stockées pour une durée de 1 an, et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de ces données. Plus d'informations sont disponibles dans la notice relative au traitement de ces données accessible à <https://www.ademe.fr/ma-donnee/ademe/fr/ressources/dans/longlet-Traitement-de-vos-donnees>.

Il est à noter que le consentement au traitement de vos données n'équivaut pas au consentement pour réaliser le contrôle dans le bien concerné ; votre accord pour l'organisation de ce contrôle vous sera demandé séparément.

☒ Oui, je consens à ce que mes données personnelles (inscrites ci-dessous) soient traitées par l'Ademe et l'organisme de certification dans le cadre des missions de contrôle des compétences des diagnostiqueurs.

[Si oui] À REMPLIR :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

N° TELEPHONE :

☐ Non, je refuse que mes données soient collectées.

Fait le

02/07/24

, à BESANCON

Signature :

O. NETILLARD - S. ALDRIN-GIRARDOT
A. POTTIER
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
1, rue Auguste Juchoux
25000 BESANCON

¹ Si ce client est existant par un DPE, ce sont ses données de ce DPE qui sont utilisées, sous réserve que le diagnostiqueur ait obtenu son autorisation. Hors cas de réclamation, les données de ce DPE sont stockées dans le dossier de l'Ademe jusqu'au 31 décembre 2021. Hors cas de réclamation, les données de ce DPE sont stockées dans le dossier de l'Ademe jusqu'au 31 décembre 2021.

² Il s'agit d'un formulaire de consentement, dû à la loi n° 2016-1033 du 4 août 2016 relative à la protection des données.

³ Il s'agit, par exemple, pour les propriétaires du bien au moment de la réalisation du DPE, d'un organisme agréé par l'Ademe pour la réalisation de contrôles de compétence des diagnostiqueurs. Ces données sont stockées dans le dossier de l'Ademe jusqu'au 31 décembre 2021. Hors cas de réclamation, les données de ce DPE sont stockées dans le dossier de l'Ademe jusqu'au 31 décembre 2021.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : 2024-06-28-CREDIT-FONCIER-DE-FRAN

Date de création : 28/06/2024
Date de visite : 28/06/2024

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : 17 Rue de Parousot 25660 MORRE
Nature du bien : Maison 6 Pièces
Etage : Rez de chaussée
Lot(s) : NC
Date de construction : 2006

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m²)
Séjour cuisine	48.16
W.C.	1.45
Salle de bains	5.16
Chambre 1	9.06
Chambre 2	11.25
Chambre 3	12.16
Chambre 4	10.02

4 - Superficie privative totale du lot : 97.26 m²

5 - Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie hors carrez (en m²)
Garage	99.95

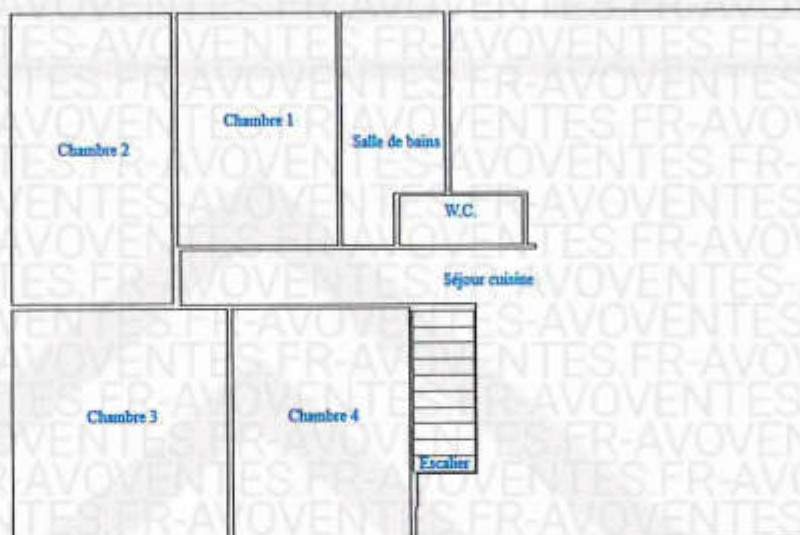
6 - Superficie annexe totale du lot : 99.95 m²

Intervenu

Fait à : BESANCON

Le : 01/07/2024

Plan de repérage technique
17 Rue de Parousot 25660 MORRE



Garage